



VILLE DE HUNTINGDON

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter demandant que le règlement 932-2020 fasse l'objet d'un scrutin référendaire

Règlement N° 932-2020 : décrétant une dépense de 928 330 \$ et un emprunt de 750 000 \$ pour la vidange des boues municipales.

Je, soussignée, Denyse Jeanneau, greffière de la Ville de Huntingdon, certifie ce qui suit :

L'enregistrement des demandes de scrutin référendaire pour le règlement numéro 932-2020 a été accessible au bureau municipal, par la poste ou par courriel.

- ✓ Que le nombre de personnes habiles à voter pour le règlement 932-2020 est de **2150**;
- ✓ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **226**;
- ✓ Que le nombre de demandes reçues est de **0** (zéro).

Je déclare :

Que le Règlement N° 932-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de novembre 2020.

Denyse Jeanneau
Greffière